Liste des communs évoqués lors de l’atelier 2 sur les communs et l’économie contributive Vers un dispositif de co-production de commun ? Inventer, accompagner et développer des communs utiles pour le territoire de Genève

| Commun évoqué | Ligne explicative |
| --- | --- |
| Le Rhône | En tant que commun territorial, il inclut une dimension transfrontalière et, en termes de règles de gouvernance, il y du potentiel de développement et cela renvoie à la reconnaissance et au respect des droits propices au Rhône, aux libertés fondamentales, aux limites planétaires et aux règlements d’usage. |
| **Plateforme d’échange de proximité de biens et de services** | Basée sur le logiciel libre et les principes collaboratifs, l’enjeu tourne autour sur la question de comment intégrer ce type de plateforme collaborative et contributive sans devoir passer par des règles d’usage des institutions des GAFAM, mais aussi la question du “login unique” afin d’éviter de démultiplier les logins et comptes sur internet des usagers |
| Projet mobilité FreeSpace | Ce projet se définit en tant que commun en émergence de part la méthodologie utilisée et le patrimoine informationnel généré par ce processus qu’il favorise: participations citoyennes ouvrant vers la co-construction de nouveaux imaginaires et l’innovation ouverte par l’intelligence collective. |
| Communs rivaux VS communs non rivaux | Les communs rivaux (physiques dans la plupart des cas) impliquent un fort mode de gouvernance et les communs non rivaux(souvent numériques) tels que les communs informationnels (ex: Wikipédia). |
| Communs numériques | Des plateformes qui peuvent être considérée comme des communs et conçues comme porte d’entrée aux ressources partagées |
| **Le quartier** | Le quartier comme axe territorial pour redistribuer le pouvoir au niveau local |
| **Les espaces verts et publics** | Ces communs en ont une importance de les mettre au profit du collectif. Il s’agit de reconsidérer ces espaces et les transformer en communs au service des quartiers avec un mode de gouvernance partagé par les citoyens des quartiers (exemple : association îlot 13) |
| **Les parcs** | Ils ont été mentionné par le fait qu’ils devraient devenir un commun pour le bien de la communauté afin de répondre aux différents besoins des citoyens et citoyennes genevois. La co-création du commun autour des parcs publics serait valorisante et s’inscrirait dans une démarche de transition écologique et sociale du territoire |
| **Communs historiques** | La préservation de ces communs permettaient notamment aux communautés de prendre soin des choses ensemble tout en créant du lien social. Une meilleure conservation de la biodiversité et de la nature pourrait notamment être constatée, en contraste avec d’autres formes de propriété |
| **Les vergers historiques de Genève** | Exemple de commun menant à des questions sur la propriété foncière (à qui revient l’usage de droits) mais aussi sur la question de l’écologie (en termes de sol, qualité par exemple) |
| **Les tiers-lieux** | 92 tiers-lieux ont été recensés dans le Grand Genève. Afin de faciliter l’émergence de projets autour de la thématique des communs abordés lors de l’atelier du 02 septembre, Smart Geneva a mis à disposition la liste de ces tiers-lieux est disponible sur le site [smart-geneva.ch](http://smart-geneva.ch) |
| **Les rives du lac** | Commun laissant place au questionnement prolongé sur la personnalité juridique du Lac Léman. La protection et préservation des ressources vitales « sacrées » (eau, air, sols, énergie…) par la création d’un statut de commun |